



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20240425-2024_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 25 avril 2024

Délibération : N° 2024-19

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Jeudi 25 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, DAUDE Thierry, OUSTRY Michel, NOEL Géraud, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne,

Absent(s) :

Ther Benoit, LAMOUREUX Nicolas, BRUEL Marcel, AMARAL Emmanuelle, MALGOUZOU Nathalie PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de séance : Baduel Sébastien

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE pour le championnat de France UNSS COLLEGE LA PONETIE AURILLAC

DELIBERATION

Mr le Maire présente un courrier du Collège de la Ponétie sollicitant une aide financière pour l'association sportive du collège pour participer au championnat de France UNSS Rugby.

En effet, les élèves Minimes Garçons (nés en 2009 et 2010) de l'association sportive du Collège La Ponétie se sont brillamment qualifiés pour les championnats de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) rugby qui auront lieu à Hyères (Var) du 28 au 30 mai 2024. Ce déplacement à un coût important pour l'association du collège.

Un enfant de la commune est concerné par le projet.

DECISION

Après en avoir délibéré la conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- d'attribuer la somme de 50 € à l'association sportive du collège la ponétie.

Les fonds seront imputés à l'article 65748

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 25 avril 2024
Reçu en Préfecture
le 03 mai 2024
Publié ou notifié
le 03 mai 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois e
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 25 avril 2024

Le Maire
Gérard PRADAL

Envoyé en préfecture le 07/05/2024
Reçu en préfecture le 07/05/2024
Publié le
ID : 015-211500855-20240425-2024_19-DE

